

**Publication de la vente  
aux enchères d'un immeuble  
dans la poursuite**

**Débiteur :**

**LONFAT Liliane, 28.04.1961, de Susanne, Rue d'Amont 3, 1905 Dorénaz**

**Immeubles : cf ci-après**

**La réalisation est requise par un créancier saisissant sur délégation de l'Office des poursuites de St-Maurice**

**Date des enchères : Jeudi 3 septembre 2020 à 10h30**

**Lieu des enchères : Hôtel Vatel, Rue Marconi 19, 1920 Martigny  
(salle Cézanne au rez-de-chaussée)**

**Délai de production : 9 juillet 2020**

**Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à l'office dès le 20 août 2020**

Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'office, dans le délai de production fixé ci-dessus, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.

Doivent être également annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrits au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

**Lieu et date**

**Martigny, le 19 juin 2020**

**Office des Poursuites de Martigny et Entremont :**

**D. MOULIN, préposé**

**Terre de Martigny**Chapitre de Lonfat Liliane, 28.04.1961 de Susanne**Parcelle no 4460, plan no 40, nom local : Courtis Neufs**

Surface totale	Nature des immeubles	Surface par nature	au m2	Biens Fonds	Bâtiments
1'389 m2				13'890.--	
	jardin	18 m2			
	autre surface verte	50 m2			
	autre culture intensive	1'321 m2			

Estimation officielle par expert : Fr. 8'334.--

**N.B. :**

Une garantie de **Fr. 4'000.--** devra être versée en espèces à l'adjudication, quel que soit l'adjudicataire.

Seules les garanties bancaires irrévocables et illimitées dans le temps, d'un montant équivalent ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères pourront remplacer les paiements en espèces. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'Office des poursuites dès le **20 août 2020**

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Le rapport d'estimation peut être consulté sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse [www.vs.ch/web/spf/encheres](http://www.vs.ch/web/spf/encheres)